

Département des Côtes d'Armor

ANNEXES INSERTION

Schéma des solidarités
humaines

2023-2027

Direction
développement social





SOMMAIRE

I - PLAN D'ACTION ET PHASAGE	4
II - FICHES ACTIONS	7
AXE STRATÉGIQUE 1 Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités	7
AXE STRATÉGIQUE 2 Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées	20
AXE STRATÉGIQUE 3 Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires	32

I - PLAN D'ACTION ET PHASAGE

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 DYNAMISER LES PARCOURS D'INSERTION AU REGARD DES SINGULARITÉS ET DES BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET DE LEURS POTENTIALITÉS	1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes	1	Garantir aux nouveaux entrants dans le dispositif insertion une orientation dans les 15 jours					
		2	Construire des outils de communication simplifiés à destination des allocataires du rSa pour mieux appréhender leur parcours					
		3	Accentuer les orientations des personnes vers les dispositifs d'accompagnement renforcé : accompagnement global, garantie d'activité départementale, actions de remobilisation...					
		4	Fluidifier les parcours d'insertion par le déploiement d'un portail partagé au service des allocataires rSa					
		5	Repérer les personnes non engagées dans un parcours et leur proposer de nouvelles modalités de mobilisation					
	1.2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours	6	Consolider la formation des travailleurs sociaux pour une meilleure prise en compte et valorisation des compétences psychosociales des personnes, et plus largement de leur pouvoir d'agir					
		7	Promouvoir toutes les expériences favorisant la pair-aidance entre les personnes allocataires du rSa					
		8	Construire un outil type « carnet de bord » ou « projet personnalisé d'insertion » à l'attention des personnes accompagnées et de leurs accompagnants afin de suivre les étapes du parcours					
		9	Reconnaître et favoriser l'accès au sport et à la culture dans le parcours d'insertion (ouverture sur l'extérieur, bien-être, estime de soi)					
	1-3 Prendre en compte les singularités de certaines personnes accompagnées	10	Développer davantage la dimension « insertion » dans l'accompagnement éducatif des jeunes accompagnés (16/21 ans) par l'aide sociale à l'enfance					
		11	Proposer des actions dédiées pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales					
		12	Consacrer l'accompagnement spécifique pour certains publics allocataires du rSa (gens du voyage, grands précaires, artistes, travailleurs indépendants et exploitants agricoles)					
	1-4 Développer des parcours d'insertion sociale	13	Promouvoir le bénévolat et la mobilisation des personnes au titre d'une utilité sociale sur leur territoire, en lien avec les acteurs associatifs, culturels et collectivités territoriales présentes sur les bassins de vie					
		14	Déployer des modalités d'« Aller vers » les personnes les plus isolées afin de lutter contre le non recours en favorisant l'accès aux droits					

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 2 CONJUGUER NOS FORCES POUR FAVORISER L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi	15	Encourager les coopérations territoriales pour proposer une offre de mode de garde aux personnes en formation ou reprise d'emploi en lien avec le schéma départemental des services aux familles					
		16	Soutenir les initiatives visant à lever les problèmes de mobilité (plateformes de mobilités et co-voiturage solidaire) en lien avec le schéma départemental des mobilités					
		17	Construire des parcours intégrés insertion, formation, emploi pour les secteurs d'activité en tension et les encourager financièrement					
		18	Consacrer le rôle des infirmiers de territoire, acteurs clef dans la médiation en santé pour les allocataires du rSa accompagnés par les pôles sociaux des Maisons du Département					
	2-2 Co-construire les accompagnements socio-professionnels entre acteurs	19	Coordonner les parcours des personnes via des outils partagés : le logiciel Néoinsertion, le diagnostic 360...					
		20	Renforcer le rôle des conseillers parcours insertion au sein des Maisons du Département pour faciliter les liens entre les travailleurs sociaux et les acteurs sur les territoires					
		21	Simplifier et optimiser les parcours d'accompagnements en mobilisant les instances de concertation locales					
	2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/ employeur/ partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi	22	Promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique la démarche de « médiation active vers l'emploi » : « l'emploi d'abord » et le coaching renforcé					
		23	S'appuyer sur le réseau de l'économie sociale et solidaire pour proposer et soutenir les initiatives permettant un rapprochement entre les acteurs de l'insertion et ceux de l'économie					
		24	Poursuivre le déploiement de la clause sociale d'insertion par l'activité économique, ainsi que les marchés réservés à l'insertion et au handicap dans les marchés publics du Conseil départemental					
		25	Accompagner les ateliers et chantiers d'insertion dans la consolidation ou l'évolution de leur offre pour une plus grande adéquation avec les besoins et profils des allocataires rSa					

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 3 GARANTIR UN PILOTAGE CONCERTÉ DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE AVEC LES ACTEURS, LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES	3-1 Mieux connaître les personnes accompagnées en insertion	26	Solliciter des remontées régulières d'éléments de diagnostic de la part des partenaires associatifs et institutionnels					
		27	Moderniser et fiabiliser les systèmes d'information, et garantir l'interopérabilité des outils					
	3-2 Se doter d'instances de gouvernance partagées et concertées sur la vie du Programme Départemental d'Insertion	28	Créer un comité de suivi du programme départemental d'insertion, composé des acteurs associés à son élaboration et réuni annuellement afin d'évaluer les réalisations de l'année et valider les propositions de nouvelles actions					
		29	Créer et animer un comité d'usagers départemental, composé des représentants locaux des allocataires rSa, pour notamment l'associer au suivi du programme départemental d'insertion					
		30	Organiser annuellement une conférence des financeurs des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)					
	3-3 Garantir l'interconnaissance entre les acteurs sur les territoires	31	Impulser une démarche d'aller vers de la part des acteurs de l'insertion et de la formation via des rencontres programmées en direction des prescripteurs et du public					
		32	Proposer un temps annuel « assises départementales de l'insertion » ouvert à l'ensemble des acteurs et notamment aux personnes accompagnées pour témoigner des actions et projets initiés sur les territoires dans l'année					
		33	Déployer une plateforme numérique pour informer sur l'offre de formation, d'insertion et d'emploi disponible pour les personnes					
	3-4 Permettre une traduction de la politique départementale à l'échelle des territoires	34	Promouvoir la création de comités d'usagers à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale					
		35	Promouvoir la construction de plans territoriaux d'insertion à l'échelle de chacun des établissements publics de coopération intercommunale, en associant les acteurs compétents sur le territoire et les comités d'usagers, et en s'appuyant sur les instances partenariales locales					
		36	Encourager les expérimentations et initiatives locales pour répondre au plus près aux besoins des personnes en insertion dans leur bassin de vie					

LÉGENDE ACTION TRANSVERSALE



II - FICHES ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes

Action n° 1

Garantir aux nouveaux entrants dans le dispositif insertion, une orientation dans les 15 jours

Prévention

Objectif de l'action

- Systématiser l'orientation automatique des personnes inscrites à Pôle Emploi et des jeunes non inscrits à Pôle Emploi vers la mission locale pour améliorer le délai de prise en charge
- Orienter les autres publics pour une évaluation et une orientation socio-professionnelle dans les 15 jours

Contenu de l'action et réalisation

- > Mettre en place l'orientation automatique
- > Renforcer les équipes insertion par des postes de conseiller en insertion professionnelle ou pérenniser l'expérimentation de la plateforme externalisée d'orientation des nouveaux entrants du revenu de solidarité active (rSa)

Bénéficiaires de l'action

- Les nouveaux entrants dans le dispositif rSA

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et la Direction des Systèmes d'Information

Partenaires pressentis

- Plateforme d'orientation forum des savoirs de mai 2022 à juin 2023
- Direction numérique et l'appui aux pilotage
- Pôle Emploi pour l'amélioration de la réception des flux

Indicateurs de suivi

- Délais du 1^{er} contact
- Délais d'orientation pour tous les publics
- Délais de contractualisation du contrat d'engagement réciproque

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes

Action n° 2	
Construire des outils de communication simplifiés à destination des allocataires du rSa pour mieux appréhender leur parcours	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou co-pilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 et 2027

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes

Action n° 3

Accentuer les orientations des personnes vers les dispositifs d'accompagnement renforcé : accompagnement global, garantie d'activité départementale, actions de remobilisation...

Objectif de l'action

- Promouvoir les dispositifs d'accompagnements renforcés auprès des équipes

Contenu de l'action et réalisation

- > Accompagner des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux des Maisons du Département
- > Éclairer techniquement les modalités d'accès et les plus values des dispositifs dans l'accompagnement
- > Travailler les sourcing et les modalités de mobilisation des personnes
- > Mettre en place les comités techniques avec l'ensemble des parties prenantes pour évaluer et identifier les leviers

Bénéficiaires de l'action

- Les pôles sociaux des Maisons du Département

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et les Maisons du Département

Partenaires pressentis

- Prestataires dispensant les accompagnements renforcés
- Pôle Emploi via les comités techniques
- Opérateurs de l'action de remobilisation pour 2023
- Plateforme d'orientation

Indicateurs de suivi

- Nombre de prescriptions par type d'accompagnements
- Nombre d'entrées dans le dispositif
- Taux de sorties positives

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes

Action n° 4

Fluidifier les parcours d'insertion par le déploiement d'un portail partagé au service des allocataires rSa

Objectif de l'action

- Disposer d'un portail numérique visant à optimiser le parcours des allocataires rSa

Contenu de l'action et réalisation

> Acquérir un outil informatique : Néoinsertion qui permet aux allocataires d'établir un diagnostic de leur situation : recensement des informations sur les ressources, les expériences professionnelles, les formations... Ces informations seront partagées avec le référent et les partenaires de l'insertion dans un objectif de facilitation de la mise en œuvre du parcours.

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires du rSa

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et la Direction des systèmes d'information

Partenaires pressentis

- Pôles sociaux des Maisons du Département
- Opérateurs en charge de la construction du portail
- Partenaires de l'insertion, emploi et formation

Indicateurs de suivi

- Mise en place ou non du portail numérique
- Nombre de comptes créés (allocataire)
- Nombre de parcours amorcés

Phasage

> 2024 et 2027

AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-1 Améliorer les délais d'amorçage des parcours et d'orientation des personnes

Action n° 5

Repérer les personnes non engagées dans un parcours et leur proposer de nouvelles modalités de mobilisation

Objectif de l'action

- Remobiliser les personnes inscrites à Pôle Emploi en rupture de parcours

Contenu de l'action et réalisation

- > Repérer de manière régulière, par des croisements de flux de données entre le Département et Pôle Emploi, les personnes inscrites à Pôle Emploi, en rupture de parcours et leur proposer un entretien dans le mois qui suit ce repérage.
- > Mettre en place et actualiser un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) en proposant la modalité d'accompagnement global

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires rSa

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*)
- Pôle Emploi (*direction territoriale et agences locales*)

Partenaires pressentis

- Pôle Emploi
- Pôles sociaux des Maisons du Département
- Conseil régional
- Prescripteurs

Indicateurs de suivi

- Nombre de situations repérées par an au niveau départemental
- Nombre de diagnostics réalisés par an auprès des personnes cibles
- Nombre de carnets de bord renseignés

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours

Action n° 6

Consolider la formation des travailleurs sociaux pour une meilleure prise en compte et valorisation des compétences psychosociales des personnes, et plus largement de leur pouvoir d'agir

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

• 2024 et 2027

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours

Action n° 7	
Promouvoir toutes les expériences favorisant la pair-aidance entre les personnes allocataires du rSa	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou copilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours

Action n° 8

Construire un outil type « carnet de bord » ou « projet personnalisé d'insertion » à l'attention des personnes accompagnées et de leurs accompagnants afin de suivre les étapes du parcours

Objectif de l'action

- Garantir le respect du principe du « *dites-le nous une fois* » grâce à la création d'un outil partagé entre les acteurs

Contenu de l'action et réalisation

- > Dans le cadre de la mise en place du portail usager, il s'agit de construire un outil pour l'allocataire rSA qui lui permette de :
- capitaliser ses expériences
 - faciliter les échanges avec les partenaires
 - faciliter la contractualisation avec le Département ou Pôle Emploi

Ce carnet de bord s'articulera avec les autres outils utilisés par les acteurs de l'insertion : diagnostic partagé, dispositifs accompagnement et contrats (contrat d'engagement réciproque ou Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires du rSa

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et la Direction des systèmes d'information

Partenaires pressentis

- Prescripteurs
- Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Service juridique du Conseil départemental 22

Indicateurs de suivi

- Nombre de carnets de bord établis par an

Phasage

- 2024 et 2027

AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Valoriser le pouvoir d'agir des personnes et accompagner différemment leur parcours

Action n° 9

Reconnaître et favoriser l'accès au sport et à la culture dans le parcours d'insertion (ouverture sur l'extérieur, bien-être, estime de soi)

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou copilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-3 Prendre en compte les singularités de certaines personnes accompagnées

Action n° 10

Développer davantage la dimension « insertion » dans l'accompagnement éducatif des jeunes accompagnés (16/21 ans) par l'aide sociale à l'enfance

Prévention

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilotes

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-3 Prendre en compte les singularités de certaines personnes accompagnées

Action n° 11

Proposer des actions dédiées pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-3 Prendre en compte les singularités de certaines personnes accompagnées

Action n° 12

Consacrer l'accompagnement spécifique pour certains publics allocataires du rSa
(gens du voyage, artistes, travailleurs indépendants, exploitants agricoles, grands précaires)

Objectif de l'action

- Reconnaître la singularité de certains publics allocataires du rSa en leur proposant un accompagnement socio-professionnel dédié

Contenu de l'action et réalisation

- > Mettre en place des conventions de partenariat et de délégation de service public auprès d'opérateurs pour l'accompagnement de certains allocataires rSa dont les spécificités réclament un accompagnement sur-mesure et une connaissance fine de leurs réalités.
- > Permettre aux artistes allocataires du rSa de disposer d'un interlocuteur dédié au sein du Département pour les soutenir et les accompagner dans leurs parcours dont les réalités sont toutes autres que les allocataires rSa suivis par les pôles sociaux des Maisons du Département. En cela le Département dispose au sein de la Direction de la culture et du patrimoine culturel (DCPC), d'un travailleur social dédié à l'accompagnement des artistes au rSa.

Bénéficiaires de l'action

- Les « grands précaires »
- Les exploitants agricoles allocataires du rSa
- Les gens du voyage allocataires du rSa
- Les jeunes de moins de 25 ans allocataires du rSa
- Les travailleurs indépendants allocataires du rSa
- Les artistes allocataires du rSa

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et la Direction de la culture et du patrimoine culturel (*service action culturelle*)

Partenaires pressentis

- Association Adaléa pour « les grands précaires »
- Association Itinérance pour les gens du voyage
- Mutualité sociale agricole pour les exploitants agricoles
- Les 7 missions locales du département pour les moins de 25 ans

Indicateurs de suivi

- Nombre de situations accompagnées par an
- Enquête de satisfaction réalisée auprès des allocataires du rSa accompagnés par ces opérateurs dédiés

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 1

Dynamiser les parcours d'insertion au regard des singularités, des besoins des personnes accompagnées et de leurs potentialités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-4 Développer des parcours d'insertion sociale

Action n° 13

Promouvoir le bénévolat et la mobilisation des personnes au titre d'une utilité sociale sur leur territoire, en lien avec les acteurs associatifs, culturels et collectivités territoriales présentes sur les bassins de vie

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-4 Développer des parcours d'insertion sociale

Action n° 14

Déployer des modalités d'« Aller vers » les personnes les plus isolées afin de lutter contre le non recours en favorisant l'accès aux droits

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2025 à 2027

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès
à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi****Action n° 15**

Encourager les coopérations territoriales pour proposer
une offre de mode de garde aux personnes en formation ou reprise d'emploi
en lien avec le schéma départemental des services aux familles

Objectif de l'action

- Développer les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) qui ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des jeunes enfants (de moins de 3 ans) en leur permettant :
 - d'accéder à un mode d'accueil collectif
 - de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par le Conseil départemental, les services de Pôle Emploi ou les autres acteurs de l'insertion et ainsi de favoriser leur insertion socio-professionnelle.

Contenu de l'action et réalisation

- > Lancer un appel à projet en direction des établissements d'accueil du jeune enfant, de statut public ou privé, relevant de la prestation de service unique
- > Labelliser les établissements d'accueil du jeune enfant et subventionner à hauteur de 3 000 € pour les places réservées aux publics en insertion

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires du rSa ayant des enfants de moins de 3 ans, et notamment, les familles monoparentales

Pilote de l'action ou co-pilote

- Caisse d'allocations familiales 22

Partenaires pressentis

- Établissements d'accueil du jeune enfant
- Prescripteurs dont le Département

Indicateurs de suivi

- Nombre de places réservées par les établissements d'accueil du jeune enfant labellisés
- Nombre d'enfants accueillis en établissements d'accueil du jeune enfant
- Taux de retour à l'emploi des parents

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi

Action n° 16

Soutenir les initiatives visant à lever les problèmes de mobilité (plateformes de mobilités et co-voiturage solidaire) en lien avec le schéma départemental des mobilités

Objectif de l'action

- Accompagner les porteurs de projets locaux dans la mise en œuvre de plateformes de mobilité pour mailler l'ensemble du territoire départemental.

Contenu de l'action et réalisation

- > Accompagner des projets de plateformes de mobilité en cours de développement ainsi que celles déjà en place
- > Accompagner par le biais de « diagnostics mobilité » des personnes en insertion afin qu'elles deviennent plus autonomes dans leurs démarches d'insertion

Bénéficiaires de l'action

- Personnes accompagnées en insertion

Pilote de l'action ou co-pilote

- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Conseil départemental 22 : Direction du développement social dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
- Plateformes mobilités

Partenaires pressentis

- Conseil départemental 22 (Direction des infrastructures)
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Conseil régional

Indicateurs de suivi

- Nombre de plateformes de mobilité en place sur le département
- Nombre de personnes accompagnées/an dans le cadre de diagnostics mobilité

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès
à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi****Action n° 17**

Construire des parcours intégrés insertion, formation, emploi
pour les secteurs d'activité en tension et les encourager financièrement

Objectif de l'action

- Mettre en place des parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile en direction des publics allocataires du rSa pour :
 - proposer un parcours renforcé d'insertion professionnelle
 - répondre au besoin de main d'œuvre dans le secteur de l'aide à domicile.

Contenu de l'action et réalisation

- > Dès la fin 2022, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor expérimentent des parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile. Durant l'accompagnement, seront mis en place :
 - des mises en situation professionnelle dès la première phase de formation
 - un accompagnement renforcé visant à trouver des solutions pour les freins à l'emploi, (mobilité, garde d'enfants) ;
 - une pédagogie innovante
 - l'accès à un titre professionnel des assistants de vie aux familles
 - une consolidation dans l'emploi avec un suivi durant 2 mois
- > Dans ce parcours, un soutien financier est prévu pour lever très concrètement les freins liés à la mobilité ou la garde d'enfants par la neutralisation des ressources dans la limite de 400h.

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires du rSa

Pilote de l'action ou co-pilote

- Centre de formation professionnelle CLPS
- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et Direction des personnes âgées et personnes handicapées

Partenaires pressentis

- Pôle Emploi
- Région Bretagne
- Prescripteur
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre de personnes en emploi à l'issue du parcours
- Nombre de personnes en emploi un an après le parcours

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-1 Dépasser les freins pour aller vers l'emploi

Action n° 18

Consacrer le rôle des infirmiers de territoire, acteurs clef dans la médiation en santé pour les allocataires du rSa accompagnés par les pôles sociaux du Département

Santé

Objectif de l'action

- Faciliter l'accès aux soins des allocataires du rSa accompagnés par les Maisons du Département dans le cadre de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

Contenu de l'action et réalisation

- > Offrir la possibilité à tous les allocataires du rSa accompagnés dans le cadre de leur contrat d'engagement réciproque (CER) dans les Maisons du Département et qui rencontrent des problèmes de santé, de pouvoir rencontrer l'infirmier de territoire pour faire un bilan et orienter, voire accompagner vers les prises en charge médicales nécessaires.
- > Proposer une offre de formation spécifique aux infirmiers, en complément des formations régulières, pour appréhender au plus juste les difficultés liées aux problématiques d'addictions et de fragilité psychologique, et ainsi soutenir au mieux les personnes auprès de qui ils interviennent.
- > Passer des conventions de partenariat avec les acteurs du champ de la santé (dont la santé mentale) pour faciliter les passerelles et prises en charge des personnes.

Bénéficiaires de l'action

- Les allocataires du rSa rencontrant une/des problématique(s) de santé non traitée(s) et qui représente(nt) un frein à leur insertion sociale et/ou professionnelle

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service pilotage et accompagnement de l'action sociale*), Direction personnes âgées et personnes handicapées et les Directions territoriales des Maisons du Département

Partenaires pressentis

- Partenariat à construire avec le Groupement de coopération sanitaire en santé mentale (Fondation Bon Sauveur, la Fondation Saint-Jean de Dieu et l'Association hospitalière de Bretagne) pour un parcours de formation des infirmiers.
- Points santé
- Caisse primaire d'assurance maladie 22 (*centre d'examen de santé 22*)
- Agence régionale de santé (programme régional d'accès à la prévention et aux soins et le projet régional de santé)

Indicateurs de suivi

- Nombre de contrats d'engagement réciproques co-signés avec l'infirmier de territoire
- Nombre d'allocataires rSa dans la file active des infirmiers de territoire
- Nombre d'allocataires rSa orientées vers le centre d'examen de santé CPAM chaque année par un infirmier de territoire

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès
à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Co-construire les accompagnements socio- professionnels entre acteurs

Action n° 19

Coordonner les parcours des personnes via des outils partagés :
le logiciel Néoinsertion, le diagnostic 360...

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilotes

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Co-construire les accompagnements socio- professionnels entre acteurs

Action n° 20

Renforcer le rôle des conseillers parcours insertion au sein des Maisons du Département pour faciliter les liens entre les travailleurs sociaux et les acteurs sur les territoires

Objectif de l'action

- Favoriser la connaissance des acteurs de l'insertion présents sur les territoires pour les travailleurs sociaux

Contenu de l'action et réalisation

- > Créer des supports d'information par les conseillers parcours d'insertion au profit des agents des pôles sociaux pour une meilleure appréhension et connaissance de l'offre de service disponible en insertion sur les territoires.
- > Participer ou organiser des événements (ex : forums insertion ou visites sur sites) sur les territoires pour favoriser le travail de réseau et l'interconnaissance entre acteurs.
- > Renforcer la place des conseillers parcours d'insertion comme personnes ressources, experts sur le sujet de l'insertion pour les équipes des pôles sociaux (accompagnement à la pratique professionnelle et interface avec les partenaires)

Bénéficiaires de l'action

- Pôles sociaux des Maisons du Département
- Allocataires du rSa
- Structures porteuses des dispositifs d'insertion sur le département

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil Départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et les Maisons du Département

Partenaires pressentis

- Structures de l'insertion par l'activité économique
- Pôle Emploi
- Conseil régional

Indicateurs de suivi

- Création de supports d'information
- Nombre de réunions partenariales organisées par an en Maisons du Département sur le sujet de l'insertion
- Nombre de prescriptions réalisées par les Maisons du Département vers les dispositifs d'insertion par an

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès
à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Co-construire les accompagnements socio- professionnels entre acteurs

Action n° 21

Simplifier et optimiser les parcours d'accompagnements
en mobilisant les instances de concertation locales

Objectif de l'action

- S'appuyer sur les instances de concertation locales dédiées (ex : cellule d'orientation, comité technique d'animation, commission territoriale emploi formation insertion..) pour simplifier et optimiser les accompagnements et faciliter les parcours d'insertion vers l'emploi

Contenu de l'action et réalisation

> Au sein des instances, échanger/partager sur les situations, problématiques de territoires, ressources, dispositifs, initiatives... pour construire des réponses adaptées et concertées pour les personnes accompagnées au sein des instances

Bénéficiaires de l'action

- Les personnes accompagnées en insertion
- Les prescripteurs et accompagnateurs

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Maisons du Département avec l'appui de la Direction du développement social (*service pilotage et accompagnement de l'action sociale*)
- Pôle Emploi/Région/État

Partenaires pressentis

- Structures de l'insertion par l'activité économique
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Chambres consulaires
- Organismes de formation
- Prescripteurs

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes en retour à l'emploi par an
- Nombre de personnes accompagnées qui débutent une formation par an

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi

Action n° 22

Promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique la démarche de « médiation active vers l'emploi » : « l'emploi d'abord » et le coaching renforcé

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi

Action n° 23

S'appuyer sur le réseau de l'économie sociale et solidaire pour proposer et soutenir les initiatives permettant un rapprochement entre les acteurs de l'insertion et ceux de l'économie

Objectif de l'action

- Créer et animer un espace d'innovation et d'expérimentation réunissant les allocataires du rSa, les acteurs de l'insertion par l'activité économique, ceux de l'économie, des solidarités et de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Contenu de l'action et réalisation

- > À travers cet espace d'innovation sociale, il s'agit de :
 - produire et de mesurer des opportunités d'actions (ou micro-actions) à partir d'un diagnostic des parcours d'insertion sociale et professionnelle
 - expérimenter ces micro-actions sur des micro-territoires volontaires
 - modéliser et essaimer les micro-actions à l'échelle du territoire départemental
- > Mise en œuvre :
 - développer une approche ascendante qui s'appuie sur une photographie des situations locales sur les 4 ou 5 bassins de vie principaux des Côtes d'Armor. La réalisation des travaux se fait en prenant appui sur des structures de l'économie sociale et solidaire ancrées localement et ayant une fonction réseau élargie : les Pôles ESS de territoire.
- > Chacune des photographies locales permettra d'émettre des hypothèses d'actions à expérimenter et de mobiliser les acteurs, les partenaires, les bénéficiaires.
 - développer une démarche d'innovation sociale – l'innovation sociale est la réponse à des besoins peu ou mal pourvus par les bénéficiaires eux-mêmes. Dans le cas présent, il s'agit de considérer que tous les acteurs sont des bénéficiaires (rSa, acteurs de l'insertion par l'activité économique, les acteurs économiques). Ils doivent donc être les premiers acteurs d'une conduite de changement permettant de meilleurs résultats, de meilleurs impacts.

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires rSa, acteurs de l'insertion par l'activité économique, acteurs du monde économique, acteurs de l'économie sociale et solidaire, services départementaux en charge de l'insertion (*Direction du développement social et les Maisons du Département*)

Pilote de l'action ou co-pilote

- Réseau économique sociale et solidaire / pôles ESS – coordination Rich'ESS
- Conseil départemental 22 - Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*)

Partenaires pressentis

- **Acteurs de l'insertion par l'activité économique** : associations, structures d'insertion par l'activité économique, fédération des acteurs de l'insertion par l'activité économique, les missions locales...
- **Réseaux économiques** : ADE 22, club des entreprises inclusives 22, produit en Bretagne, Saint-Brieuc entreprises, les services de développement économique des EPCI du territoire.
- **Acteurs de l'économie sociale et solidaire** : Pôles ESS de territoires (Ouest Côtes d'Armor, Pays de Dinan, Centre Bretagne, Centre Ouest Bretagne, Pays de Saint-Brieuc), réseau germe armor (réseau de progrès des managers), le Tag22 (Incubateur d'entreprises ESS), fédération acteurs de la solidarité...

Indicateurs de suivi

- Réalisation ou non des différentes étapes du projet
- Niveau d'interconnaissance des acteurs : création de nouvelles formes de relations basées sur la production commune d'innovation sociale

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée en emploi

Action n° 24

Poursuivre le déploiement de la clause sociale d'insertion par l'activité économique, ainsi que les marchés réservés à l'insertion et au handicap dans les marchés publics du Conseil départemental

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 2

Conjuguer nos forces pour favoriser l'accès
à un emploi durable pour les personnes accompagnées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-3 Développer de nouvelles modalités de mises en relation entre personne
accompagnée/employeur/partenaire de l'insertion pour favoriser l'entrée
en emploi

Action n° 25

accompagner les ateliers et chantiers d'insertion dans la consolidation
ou l'évolution de leur offre pour une plus grande adéquation
avec les besoins et profils des allocataires rSa

Objectif de l'action

- Garantir une adéquation entre les potentialités des personnes en insertion et les offres proposées par les ateliers et chantiers d'insertion du département

Contenu de l'action et réalisation

- > Travailler avec les ateliers et chantiers d'insertion autour :
- du calibrage des profils attendus au regard des réalités du public et notamment en veillant à l'égalité femmes-hommes pour l'accès aux activités proposées
 - de l'implantation territoriale pour tendre vers un maillage équilibré de l'offre
 - de l'accompagnement à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité.

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires rSa des ateliers et chantiers d'insertion

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*)

Partenaires pressentis

- Prescripteurs
- Représentants du comité des usagers
- Structures insertion pour l'activité économique (opérateurs et fédérations)
- Structures de l'économie sociale et solidaire
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Indicateurs de suivi

- Nombre abandons dans le parcours d'insertion
- Nombre et motifs de refus de recrutement des ateliers et chantiers d'insertion par an
- Évolution du nombre d'entrées en ateliers et chantiers d'insertion
- Taux de sorties positives

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Mieux connaître les personnes accompagnées en insertion

Action n° 26

Solliciter des remontées régulières d'éléments de diagnostic de la part des partenaires associatifs et institutionnels

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Mieux connaître les personnes accompagnées en insertion

Action n° 27

Moderniser et fiabiliser les systèmes d'information et garantir l'interopérabilité des outils

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou copilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2025 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Se doter d'instances de gouvernance partagées et concertées sur la vie du programme départemental d'insertion

Action n° 28

Créer un comité de suivi du programme départemental d'insertion, composé des acteurs associés à son élaboration et réuni annuellement afin d'évaluer les réalisations de l'année et valider les propositions de nouvelles actions

Objectif de l'action

- Maintenir la dynamique collaborative pendant la vie du programme départemental d'insertion en mobilisant les partenaires
- Avoir un programme départemental d'insertion souple, évolutif, adapté aux besoins et aux moyens

Contenu de l'action et réalisation

- > Organiser annuellement un comité de suivi du programme départemental d'insertion avec l'ensemble des partenaires ayant participé aux ateliers d'élaboration au printemps 2022.
- > Réaliser un bilan des fiches actions 2023 par les pilotes de chaque action
- > Examiner les fiches actions de l'année, le comité donnera son avis sur la poursuite, l'arrêt ou le réajustement de l'action. Le comité examinera les fiches actions à mettre en œuvre l'année suivante et pourra proposer des modifications le cas échéant.
- > Participer aux assises départementales de l'insertion pour présenter les actions mises en œuvre, faire témoigner les publics cible et acteurs...

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires rSA
- Acteurs de l'insertion : services sociaux du Département, structures de l'insertion pour l'activité économique, prescripteurs...
- Partenaires institutionnels et opérateurs d'État

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement Social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et la Direction des services informatiques

Partenaires pressentis

- Acteurs mobilisés dans la déclinaison et/ou le portage des différentes actions du programme départemental d'insertion
- Partenaires ayant participé à l'élaboration du programme départemental d'insertion au printemps 2022

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions du comité de suivi
- Rédaction des bilans annuels des actions menées
- Nombre de personnes présentes à chaque réunion et aux assises départementales de l'insertion
- Mise en place d'un questionnaire de satisfaction sur la vie du comité

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Se doter d'instances de gouvernance partagées et concertées sur la vie du programme départemental d'insertion

Action n° 29

Créer et animer un comité d'usagers départemental, composé des représentants locaux des allocataires rSa, pour notamment l'associer au suivi du programme départemental d'insertion

Objectif de l'action

- Mesurer le niveau de satisfaction et de compréhension du service rendu par les personnes accompagnées
- Associer le comité d'usagers au suivi du programme départemental d'insertion et particulièrement à ses temps d'évaluation annuelle
- Promouvoir l'émergence de comités d'usagers territoriaux complémentaires

Contenu de l'action et réalisation

- > Disposer d'un rapport d'étonnement face aux organisations et procédures en place, ainsi que les propositions des usagers pour garantir une plus grande pertinence de nos actions et leur adéquation face aux besoins qui sont réellement les leurs.
- > Associer les membres du comité d'usagers (allocataires volontaires issus des commissions locales du rSa) dans le suivi et l'évaluation du programme départemental d'insertion
- > Recueillir auprès du comité des usagers leurs avis, analyse et les préconisations sur la mise en œuvre du programme départemental d'insertion

Bénéficiaires de l'action

- Allocataires du rSa
- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*)

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction du développement social (*service insertion et économie sociale et solidaire*) et les Maisons du Département

Partenaires pressentis

- Partenaires du programme départemental d'insertion concernés par les différentes fiches actions

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions de travail organisées par an avec les personnes accompagnées

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Se doter d'instances de gouvernance partagées et concertées sur la vie du programme départemental d'insertion

Action n° 30 organiser annuellement une conférence des financeurs des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou copilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 à 2027

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-3 Garantir l'interconnaissance entre les acteurs sur les territoires

Action n° 31

Impulser une démarche d'aller vers de la part des acteurs de l'insertion et de la formation via des rencontres programmées en direction des prescripteurs et du public

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou copilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-3 Garantir l'interconnaissance entre les acteurs sur les territoires

Action n° 32

Proposer un temps annuel « assises départementales de l'insertion » ouvert à l'ensemble des acteurs et notamment aux personnes accompagnées pour témoigner des actions et projets initiés sur les territoires dans l'année

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou copilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-3 Garantir l'interconnaissance entre les acteurs sur les territoires

Action n° 33

Déployer une plateforme numérique pour informer sur l'offre de formation, d'insertion et d'emploi disponible pour les personnes

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilotes

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-4 Permettre une traduction de la politique départementale à l'échelle des territoires

Action n° 34 Promouvoir la création de comités d'usagers à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale	
Objectif de l'action	
Contenu de l'action et réalisation	
Bénéficiaires de l'action	Pilote de l'action ou copilote
Partenaires pressentis	
Indicateurs de suivi	Phasage > 2024 à 2027

Programmation ultérieure

AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-4 Permettre une traduction de la politique départementale à l'échelle des territoires

Action n° 35

Promouvoir la construction de plans territoriaux d'insertion à l'échelle de chacun des établissements publics de coopération intercommunale, en associant les acteurs compétents sur le territoire et les comités d'usagers et en s'appuyant sur les instances partenariales locales

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou co-pilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2025 à 2027

Programmation ultérieure



AXE STRATÉGIQUE 3

Garantir un pilotage concerté de la politique départementale avec les acteurs, les citoyens et les territoires

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-4 Permettre une traduction de la politique départementale à l'échelle des territoires

Action n° 36

Encourager les expérimentations et initiatives locales pour répondre au plus près aux besoins des personnes en insertion dans leur bassin de vie

Objectif de l'action

Contenu de l'action et réalisation

Bénéficiaires de l'action

Pilote de l'action ou copilote

Partenaires pressentis

Indicateurs de suivi

Phasage

> 2024 à 2027

Programmation ultérieure



Département des Côtes d'Armor

Direction développement social
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1



cotesdarmor.fr

